PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°IDF-030-2026-10

PUBLIÉ LE 15 OCTOBRE 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé - Délégation départementale de l'Essonne /

IDF-2026-10-06-00008 - Arrêté n°DS N°032/2026 portant délégation de signature de Monsieur Matthieu ZUBA (4 pages) Page 3

Direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France / Secrétariat Général Interrégional

IDF-2026-10-15-00003 - Arrêté portant subdélégation de la signature??du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-??France (7 pages) Page 8

Agence Régionale de Santé - Délégation départementale de l'Essonne

IDF-2026-10-06-00008

Arrêté n°DS N°032/2026 portant délégation de signature de Monsieur Matthieu ZUBA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Île-de-France

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ DS N°032/2026

portant délégation de signature

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

VU le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU le code du travail ;

VU le code de la défense ;

VU le code de l'environnement ;

VU le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé Île-de-France :

→ CRB PILOTage ci-après dénommé CRB PILOT ;
→ CRB Moyens Généraux ci-après dénommé CRH MG ;
→ CRB Ressources Humaines ci-après dénommé CRB RH ;
→ CRB Affaires JURIdiqueS ci-après dénommé CRB JURIS ;
→ CRB Système d'Information ci-après dénommé CRB SI ;
→ CRB Direction de la DEmocratie en Santé et COMmunication ci-après dénommé CRB DESCOM ;
→ CRB Direction de la Veille et de la Sécurité Sanitaires ci-après dénommé CRB DVSS ;
→ CRB Direction de la Santé Publique ci-après dénommé CRB DSP ;
→ CRB Direction de l'Offre de Soins ci-après dénommé CRB DOS ;
→ CRB Direction de l'Autonomie ci-après dénommé CRB DA ;
→ CRB Direction de l'INnOVation, de la recherche et de la transformation numérique ci-après dénommé CRB DIRNOV ;
→ CRB Délégation Départementale de Paris ci-après dénommé CRB DD75 ;
→ CRB Délégation Départementale de Seine-et-Marne ci-après dénommé CRB DD77 ;
→ CRB Délégation Départementale des Yvelines ci-après dénommé CRB DD78 ;
→ CRB Délégation Départementale de l'Essonne ci-après dénommé CRB DD91 ;
→ CRB Délégation Départementale des Hauts-de-Seine ci-après dénommé CRB DD92 ;
→ CRB Délégation Départementale de Seine-Saint-Denis ci-après dénommé CRB DD93 ;
→ CRB Délégation Départementale du Val-de-Marne ci-après dénommé CRB DD94 ;
→ CRB Délégation Départementale du Val-d'Oise ci-après dénommé CRB DD95 ;

ARRETE

ARTICLE 1er

1.1 Délégation est donnée à Monsieur Matthieu ZUBA, Directeur par intérim de la délégation départementale de l'Essonne, à effet de signer, pour la délégation départementale de l'Essonne, tout acte unilatéral ou convention, concernant le département de l'Essonne et relatifs aux domaines suivants :

- Ambulatoire et services aux professionnels de santé
- Etablissements et services de santé
- Établissements et services médico-sociaux
- Prévention et promotion de la santé
- Veille et sécurité sanitaires
- Démocratie en santé et inspections.

1.2 Cette délégation inclut :

a. La signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures ;

b. La signature de tous les actes valant engagement juridique inférieur ou égal à cinq cent mille euros (500 000 €) dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement notifiées au CRB DD91, pour les actes relevant de l'enveloppe d'intervention du budget annexe ;

c. La signature des ordres de payer donnés au comptable, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au CRB DD91.

ARTICLE 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France :

- Les actes de saisine du tribunal administratif et de la chambre régionale des comptes d'Île-de-France,
- Concernant les établissements et services prenant en charge les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, les arrêtés autorisant la création d'établissements et services, les projets d'extension supérieure à 30% des capacités installées au sens des dispositions de l'article L.313-1-1 du CASF, la cession d'autorisation ainsi que les actes prononçant la mise sous administration provisoire d'établissements,
- Les arrêtés d'autorisation, de modification, de transfert ou de cessation d'activité de toutes les autres structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux officines de pharmacie, aux laboratoires de biologie médicale et aux sociétés de transport sanitaire,
- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux Parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et départementaux.

ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur par intérim de la délégation départementale de l'Essonne, délégation de signature est donnée aux responsables de département cités ci-après, dans la limite de la compétence de leur département, à l'exclusion des actes financiers (engagements et ordres de payer) visés à l'article 1.2 b et 1.2 c :

Nom des cadres et qualité	Matières et domaines concernés
Madame Sophie PALOBART, responsable du département autonomie	Établissements et services médico-sociaux Inspections Démocratie en santé
Madame Sophia FERREIRA, responsable du département offre de soins et prévention	Ambulatoire et services aux professionnels de santé Etablissements et services de santé Prévention et promotion de la santé Démocratie en santé et inspections
Monsieur Emmanuel CONTASSOT, responsable du département Santé environnement	Veille et sécurité sanitaires

ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur par intérim de la délégation départementale de l'Essonne et du responsable du département santé environnement, délégation de signature est donnée aux agents suivants, dans la limite de la compétence de leur direction et département d'affectation, à l'exclusion des actes financiers (engagements et ordres de payer) visés à l'article 1.2 b et 1.2 c :

Nom des agents	Domaines concernés
Monsieur Franck CANOREL	Santé Environnement
Madame Maïmouna BARRY	Santé Environnement
Madame Clarisse TERCINET	Santé Environnement

ARTICLE 5

Délégation de signature est donnée à Madame Laureen JALLAMION, Directrice de la délégation départementale du Val-d'Oise, à effet de signer, tous les actes relatifs au domaine des eaux conditionnées, relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Île-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de la délégation départementale du Val-d'Oise, la délégation qui lui est conférée est donnée, dans le domaine précité, à Monsieur Pierre MARECHAL, Directeur adjoint de la délégation départementale du Val-d'Oise.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice et du Directeur adjoint de la délégation départementale du Val-d'Oise, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à :

- Monsieur Jean-Marc DI GUARDIA, département santé environnement
- Madame Helen LE GUEN, département santé environnement
- Madame Astrid REVILLON, département santé environnement.

ARTICLE 6

L'arrêté DS N°022/2026 du 30 avril 2026 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France est abrogé.

ARTICLE 7

Le Directeur par intérim de la délégation départementale de l'Essonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France et de l'Essonne.

La Directrice de la délégation départementale du Val-d'Oise est chargée, pour ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Saint-Denis, le 6 octobre 2026

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

SIGNÉ

Denis ROBIN

Direction interrégionale des douanes
d'Ile-de-France

IDF-2026-10-15-00003

Arrêté portant subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DOUANES & DROITS INDIRECTS

ARRÊTÉ
portant subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France en matière d'ordonnancement secondaire

VU la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finance ;

VU le code de la commande publique ;

VU la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;

VU la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;

VU le décret n°82-632 du 21 juillet 1982 pris en application de l'article 3 du décret n°82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret n°82-390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets sur les services fiscaux, les services douaniers et les laboratoires régionaux ;

VU le décret n°98-81 du 11 février 1998 modifié ;

VU le décret n°99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n°98-81 du 11 février 1998 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n°2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État ;

VU le décret n°2020-139 du 19 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

VU les arrêtés interministériels du 21 décembre 1982 modifiés portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget du ministère de l'économie et des finances ;

VU l'arrêté ministériel du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères économiques et financiers pris en application de l'article 105 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

VU l'arrêté du 22 avril 2022 modifié portant création et organisation générale des comités sociaux d'administration des ministères économiques et financiers et de leurs établissements publics.

VU l'arrêté ministériel du 18 septembre 2025 nommant Monsieur Christian BOUCARD, administrateur général des douanes et droits indirects, aux fonctions de directeur interrégional des douanes d'Île-de-France ;

VU l'arrêté du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris n° IDF 2026-06-15-00021 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à Monsieur Christian BOUCARD, directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire ;

ARRÊTE

Article 1er

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté n° IDF 2026-06-15-00021 du 15 juin 2026 et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian BOUCARD subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Pascale AUGUSTIN-LOISONS, administratrice, adjointe au directeur interrégional des douanes d'Île de France
- Monsieur Olivier GOURDON, directeur des services douaniers de 1ère classe, chef du pôle gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île de France,

- Monsieur Sorey FEJTO, inspecteur principal de 2eme classe, chef du pôle pilotage, performance et contrôle interne de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Françoise TOUTAIN, directrice des services douaniers de 2éme classe, cheffe du pôle logistique et informatique de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Elisabeth ROGANI, inspectrice principale de 1ère classe, cheffe du pôle dialogue social, conduite de projets et vie de l'agent,
- Monsieur Christian BOSC, inspecteur régional de 1ère classe, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France,

à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, les actes d'ordonnancement secondaire de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France, dépenses et recettes de l'État visés aux articles 2 et 3 de l'arrêté susvisé et sous les réserves mentionnées à l'article 5 dudit arrêté.

Article 2

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté n° IDF 2026-06-15-00021 du 15 juin 2026 et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian BOUCARD subdélégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions et de leurs compétences à :

- Madame Isabelle FILIPPI-COUPET, inspectrice principale de 1ere classe, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France,
- Madame Laetitia ONIAS, inspectrice régionale de 3eme classe, responsable du service examens et concours de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Armelle OPOCZYNSKI, inspectrice régionale de 2eme classe, cheffe de la formation professionnelle de la direction interrégionale d'Île-de-France
- Madame Fabienne SALENGRO, inspectrice principale de 1ere classe, cheffe du service national des réglementations particulières à Boissy-Saint-Léger,
- Monsieur François ARHAINX, inspecteur régional de 2eme classe, chargé de l'interim des fonctions non vacantes de chef du SNRP
- Monsieur Nicolas CHARLES, inspecteur, chef du pôle Service fiscalité énergétique et environnementale au service national des réglementations particulières à Boissy-Saint-Léger,

- Monsieur Pascal BRINGAS, inspecteur régional de 1ere classe au service national des réglementations particulières à Boissy-Saint-Léger,
- Madame Ghislaine BORENSTEIN, inspectrice au service national des réglementations particulières à Boissy-Saint-Léger,
- Monsieur Pierre ESNARD, inspecteur, chef du pôle du Fonds de Transformation des Buralistes du service national des réglementations particulières à Boissy-Saint-Léger,
- Monsieur Didier CALIZZANO, chef de service administratif de 2eme classe, adjoint à la cheffe du PLI,
- Madame Stéphanie BRAVARD-COYRAS, inspectrice régionale de 2ème classe au service gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur David FERRENBACH, inspecteur, chef du département santé de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Valérie AH-SOUNE, inspectrice régionale de 2eme classe au service gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Laurianne SENECHAL, inspectrice au service gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Isabelle MERCADIER, inspectrice, cheffe du département de la gestion du temps et des absences de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur Phillipe MERAND, inspecteur, au pole des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île de France,
- Monsieur Sarkis KOUMROUYAN, contrôleur principal, chef du service technique automobile de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur Didier SILPA, attaché d'administration, chef de la section Budget/Achat - Pilotage dialogue budgétaire de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France,
- Monsieur Loic BALANDARD, contrôleur principal, section Marchés publics et contrats,
- Madame Céline SAINT-CRIQ, inspectrice, section Marchés publics et contrats.
- Madame Olivia CARUGE, contrôleuse de 2 eme classe au sein de la section Budget/Achat – Pilotage dialogue budgétaire de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur Eric HAMYS, contrôleur principal au sein de la section Budget/Achat – Pilotage dialogue budgétaire de la direction interrégionale d'Île-de-France,

- Monsieur Cédric DESBAS, contrôleur principal au sein de la section Budget/Achat – Pilotage dialogue budgétaire de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Frédérique BATAILLE, inspectrice régionale de 3eme classe au sein de la section Budget/Achat – Pilotage dialogue budgétaire de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur Jean-François MAQUIN, inspecteur, responsable du parc automobile au Pole logistique et informatique de la direction interrégionale d'Ile de France,
- Madame Marie-Laure KWIATKOWSKI, contrôleuse de 1ere classe, assistante du resposable du parc automobile au Pole logistique et informatique de la direction interrégionale d'Ile de France,
- Monsieur Stéphane PIERRE DE BORVILLE, inspecteur régional de 3eme classe au secrétariat général de la direction interrégionale d'Ile de France,
- Madame Jessica ARROYO, contrôleuse au secrétariat général de la direction interrégionale d'Ile de France,
- Monsieur Vincent TOURNEL, contrôleur au secrétariat général de la direction interrégionale d'Ile de France,

à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, les actes d'ordonnancement secondaire de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France, dépenses et recettes de l'État visés aux articles 2 et 3 de l'arrêté susvisé et sous les réserves mentionnées à l'article 5 dudit arrêté.

Article 3

Pour les subventions tabac, reçoivent subdélégation de la signature de Monsieur Christian BOUCARD :

- les agents repris à l'article 1er dudit arrêté, sans limitation de montant,
- Madame Fabienne SALENGRO, inspectrice principale de 1ere classe, cheffe du service national des réglementations particulières à Boissy-Saint-Léger, dans la limite de 10 000 euros pour l'aide sécurité et dans la limite de 33 000 euros pour l'aide Fonds de Transformation des Buralistes.
- Monsieur François ARHAINX, inspecteur régional de 2eme classe, chargé de l'interim des fonctions non vacantes de chef du SNRP, dans la limite de 10 000 euros pour l'aide sécurité et dans la limite de 33 000 euros pour l'aide Fonds de Transformation des Buralistes.

– Monsieur Pierre ESNARD, inspecteur, chef du pôle Fonds de Transformation des Buralistes, dans la limite de 10 000 euros pour l'aide sécurité et dans la limite de 33 000 euros pour l'aide Fonds de Transformation des Buralistes.
– Monsieur Nicolas CHARLES, inspecteur, chef du pôle Service fiscalité énergétique et environnementale au service national des réglementations particulières à Boissy-Saint-Léger,dans la limite de 10 000 euros pour l'aide sécurité et dans la limite de 33 000 euros pour l'aide Fonds de Transformation des Buralistes.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian BOUCARD, subdelegation de signature est donnée à Madame Pascale AUGUSTIN-LOISONS, administratice, adjointe au directeur interégional des douanes d'Île de France et à Monsieur Olivier GOURDON, directeur des services douaniers de 1ère classe, chef du pôle gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France à l'effet de signer les arrêtés relatifs à la composition et au mode de fonctionnement des jurys de concours.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian BOUCARD subdélégation de signature est donnée à Madame Pascale AUGUSTIN-LOISONS, administratice, adjointe au directeur interégional des douanes d'Île de France et à Madame Françoise TOUTAIN, directrice des services douaniers de 2éme classe, cheffe du pôle logistique et informatique de la direction interrégionale d'Île-de-France, à l'effet de signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes visés aux articles 2 et 3 de l'arrêté n° IDF 2026-06-15-00021 du 15 juin 2026

Article 6

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Christian BOUCARD, subdélégation de signature est donnée à Madame Pascale AUGUSTIN-LOISONS, administratice, adjointe au directeur interrégional des douanes d'Île de France, à Monsieur Jean-Marc BORTOLUSSI, administrateur supérieur directeur régional des douanes de Paris, à

Monsieur Nicolas MASSON, administrateur supérieur, directeur régional des douanes de Paris-Ouest, à Monsieur Christophe BERTANI,administrateur supérieur, directeur régional des douanes de Paris-Est pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État concernant le programme 218 « conduite et pilotage des politiques économiques et financières ».

Article 7

L'arrêté n°IDF-2026-09-17-00003 publié au RAA le 18 septembre 2026 portant subdélégation de signature du directeur interrégional des douanes d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire est abrogé.

Article 8

Le directeur interrégional des douanes d'Île-de-France et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 15 octobre 2026

Pour le préfet et par délégation
Le directeur interrégional des douanes
d'Île-de-France
Signé
Christian BOUCARD